

Rapport Annuel

2023



MFA Mutuelle
Fraternelle
d'Assurances

- **Vincent BOYER**
Président

- **Karim ASNOUN**
Vice-Président

- **Talal AL RIFAI**
Administrateur

- **Frédéric BEAUMONT**
Administrateur

- **Karim SAÏD LALOUANI**
Administrateur

- **Bernard DECLEIN**
Administrateur

- **Dominique FOURES**
Administrateur

- **Edouard VALENTIN**
Administrateur

- **Laurent BOUR**
Administrateur salarié

- **Virginie BOUQUERELLE**
Administrateur salarié

Secrétaire du Conseil

- Hakima YAZAQ

Direction

- Vincent BOYER
Directeur Général

- Gilbert PERUTO
Directeur Général Délégué

Commissaire aux comptes

- Société EXPONENS Audit
Représentée par Anne MOUHSSINE

Comité d'audit

- Karim ASNOUN
- Talal AL RIFAI

- Philibert GABELA
- Frédéric BEAUMONT

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour

- 1 - Rapport de gestion du Conseil d'administration
- 2 - Rapports du Commissaire aux comptes
- 3 - Examen et approbation des comptes 2023
- 4 - Vote des résolutions

Le mot du Président



L'exercice 2023 s'illustre par une croissance forte, pérenne pour notre modèle et votre avenir.

L'environnement économique et social en 2023 a encore connu de fortes tensions avec une inflation qui reste vigoureuse dans la zone euro. Les politiques économiques de la puissance publique optent pour des financements plus importants des dépenses militaires en occultant les préoccupations de leurs propres concitoyens. En outre, d'autres préoccupations sont de plus en plus visibles et sont désormais des thèmes récurrents : bouleversements climatiques, catastrophes naturelles, inondations, sécheresse, grêle.

Au cours de ces dernières années votre mutuelle vous a accompagné dans un contexte difficile et à montrer sa pérennité dans le temps, sa constance dans ses orientations politiques et toujours son attachement à accompagner au mieux son sociétariat.

L'indépendance de la Mutuelle reste plus que jamais le pivot de notre socle commun en comptant naturellement sur nos propres atouts. Nous l'avons montré ces dernières années dans notre capacité à faire face aux aléas (pandémie, récession, inflation). Les orientations fixées d'accompagnement dans la durée des professionnels de la route avec des diversifications adaptées au bénéfice des particuliers ont permis en 2023 d'augmenter le nombre de sociétaires, de contrats et d'avoir une croissance des primes acquises de plus de 10%. Cette croissance forte se retrouve chez le professionnel qui voit dans la MFA une valeur refuge constante. Les convergences techniques de la MFA ont permis en 2023 de mesurer une contribution et une préservation de ses fonds propres.

Il convient de réaffirmer que la couverture de nos engagements demeure principalement corrélée à des investissements inscrits dans une gestion défensive, adverse aux actifs risqués, avec la volonté de privilégier la sécurité au rendement. Les adossements à des actifs réels constituent aussi bel et bien le socle de cette démarche. Protéger les personnes sur le long terme tout en contribuant à la prospérité de nos sociétés de façon durable et socialement responsable est dans l'ADN de votre Mutuelle. Embarquer les évolutions réglementaires de la durabilité définie

par les autorités est désormais la configuration requise pour notre modèle. Il s'agit d'assurer à tous une viabilité robuste de nos environnements. Là est le défi commun à relever ensemble.

Dans cet état d'esprit d'indépendance et de protection, nos projets se poursuivent pour améliorer nos services et nos offres avec les solidarités indispensables, l'entraide nécessaire et l'écoute essentielle pour vous être utile. Les réalisations observées ces deux dernières années, notamment à l'instar de l'attractivité de nos offres envers les acteurs du transport public particulier de personnes T3P, en témoignent.

Tout en recommandant de vous reporter, sur votre site mfa.fr, au dernier Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière de la Mutuelle publié, les garanties délivrées de votre Mutuelle s'inscrivent dans une solidité éprouvée à laquelle vous pouvez prétendre. La solvabilité de la Mutuelle à fin 2023 conduit à observer les ratios suivants :

- Une exigence en fonds propres ou SCR à 229%,
- Et un capital minimal requis ou MCR à 510%.

En toutes circonstances, les capacités d'innovation développées par votre Mutuelle sont les forces de notre modèle de développement mutualiste pour une protection des populations et partagée par toutes les parties prenantes de notre collectivité.



Vincent Boyer
Président-Directeur Général

Rapport du Conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les Délégués,

Comme chaque année à la même époque, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale afin de présenter et de soumettre à votre approbation les résultats comptables enregistrés par notre Mutuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, et ce conformément aux dispositions de la loi et à l'article 13 de ses Statuts.

Nous allons évoquer les grandes tendances de l'exercice écoulé afin de mieux éclairer l'évolution des résultats.

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le continent européen reste inlassablement le théâtre d'un état de guerre entre deux Etats. En France, la réforme des retraites largement contestée avant d'être adoptée sans vote, des agglomérations qui s'embrasent, une alerte «Urgence attentat» après le meurtre d'un enseignant et une loi immigration introduisant une préférence nationale ont notamment marqué l'année 2023. Ces événements sans précédent affectent durablement les relations économiques et sociales et sur le "faire société".

L'environnement économique connaît des mutations conséquentes avec la persistance de l'inflation, des déficits publics des pays développés toujours plus conséquents et une politique monétaire des banques centrales plus resserrée avec une remontée des taux directeurs affectant les ménages, les entreprises et les collectivités publiques. Dans ce contexte, la croissance française ressort à +0,9% en 2023.

Durant cette période, le marché de l'assurance hautement concurrentiel a continué son développement des cotisations en assurance dommage avec une hausse globale de l'ordre de 5% en Automobile et également de 5% en Habitation.

Notre Mutuelle dans l'accompagnement des populations a procédé pour 2023 à une revalorisation des cotisations avec pondération. La croissance deux fois plus importante que celle du secteur a été portée principalement par de l'attractivité des garanties délivrées aux professionnels des mobilités.

La diversification recherchée, tant des risques d'actif que de passif, a permis de constater une résilience certaine de notre modèle économique.

L'ensemble des cotisations a été augmenté d'un exercice à l'autre de + 10%.

Les fonds propres issus des comptes sociaux de la Mutuelle enregistrent un résultat de l'exercice 2023 de + 674 k€ et ressortent à 49,9 Millions d'euros.

La charge des sinistres, nette de réassurance, augmentent de 16% dans un contexte où le nombre de sinistres déclarés en 2023 est supérieur de 4,5% à celui de 2022. L'ensemble des principaux ratios techniques 2023 "sinistres à cotisations" d'un exercice à l'autre est relativement stable.

En Habitation, ce ratio ressort à 53% contre 43 % en 2022. Ce ratio passe de 75% à 69% en Automobiles Professionnels et de 62% à 64% en Automobile Particuliers, ce qui, pour ces deux catégories confondues, l'amène à 67% contre 69% à la fin de l'exercice précédent. Globalement, le ratio technique "sinistres à cotisations" est stable à 65%, d'un exercice à l'autre.

L'exercice 2023 manifeste un résultat technique brut à + 8 M€ comprenant une reprise de la provision prudentielle pour risques en cours pour 340 k€ en ramenant cette dernière à 87 k€ en catastrophes naturelles. Par prudence, il a été maintenu la provision pour égalisation à 200 k€ afférente à cette dernière branche.

Il est aussi observé que le résultat des cessions en réassurance est en faveur des réassureurs pour 9,8 M€ contre un résultat en faveur de la Mutuelle pour 395 k€ en 2022.

En fin d'exercice, nous dénombrons 177 536 contrats (contre 173 153 en 2022) se répartissant comme suit :

- 90 036 contrats Auto Particuliers (contre 91 303 en 2022),
- 31 123 contrats Auto Professionnels du Transport de Personnes (contre 26 543 en 2022),
- 56 377 contrats hors Automobile (contre 55 303 en 2022).

Ces chiffres reflètent, d'une part, la capacité du réseau à poursuivre des concrétisations en affaires nouvelles dans un contexte contenu des résiliations et, d'autre part, des flux apportés par les partenaires et les intermédiaires. Il en ressort globalement une hausse de + 1 % des années risques couvertes.

Les cotisations acquises s'élèvent quant à elles, en brut de cessions et avant acceptations, à un montant de 88 M€ (contre 79,9 M€ en 2022).

Le rapport "frais de gestion sur cotisations" passe de 20,96% à 20,17%. Le montant de ces frais de gestion passe de 16,7 M€ à 17,7 M€.

Les produits des placements nets s'élèvent à 8,1 M€ contre 2,5 M€ en 2022, étant précisé que l'exercice 2023 a permis des arbitrages sur des actions non cotées complétées par des cessions immobilières en plus-values pour 6,2 M€.

Au final, l'exercice 2023 se traduit par :

- Un résultat technique de - 1,594 M€ contre + 1,425 M€ en 2022,
- Un résultat avant impôt de + 527 k€ contre + 2,076 M€ en 2022,
- Un résultat après impôt de + 674 k€ contre + 1,931 M€ en 2022.

La FRATERNELLE EXPERTISE AUTOMOBILE, société par actions simplifiée au capital de 2000€ détenue à 99,80% par notre Mutuelle, manifeste en 2023 un résultat net de + 43 k€ avec des fonds propres ressortant à 57 k€.

LES ACTIVITÉS ET LES RÉALISATIONS DURANT L'EXERCICE 2023

Le positionnement commercial observé ces dernières années s'est poursuivi en 2023 en lien avec la diversification de nos canaux de distribution engagée ces dernières années dans une volonté réaffirmée d'accompagnement personnalisée de la population couverte par les garanties délivrées.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la souscription a été rendue possible pour les taxis en Belgique en libre prestation de service dans le cadre du passeport européen ayant su nouer des partenariats en assurance, en courtage et en gestion de sinistre. En apportant son savoir-faire, sa philosophie, la mutuelle offre aux Taxis Belges une solution d'assurance équilibrée. Reprenant ce qui a guidé nos illustres fondateurs en 1930, c'est dans la même démarche que nous souhaitons proposer des solutions en Belgique. Le marché des taxis belges est de l'ordre de 10.000 risques. La Mutuelle intervient en assurance automobile en responsabilité civile pour les dossiers en tort avec son volet en projection juridique pour les dossiers en droit. Le portefeuille à la fin de ce second exercice est contributif aux fonds propres dans un volume d'affaires de 188 k€.

En agrégeant les cotisations acquises passant de 79,9 à 88 M€ et les autres produits techniques de 5,9 à 7 M€, l'ensemble des produits techniques de la Mutuelle progresse de 85,7 M€ à 95 M€, soit + 10,8%. Le taux de progression du chiffre d'affaires Dommages des organismes d'assurances non vie en France est moindre pour les véhicules de premières catégories en passant de + 2,9% à + 5,2%.

Notre réseau salarié établit le nombre d'affaires nouvelles de l'exercice à 17 779 contrats contre 14 665 en 2022 soit une progression de +21%. Celles-ci restent tout principalement centrées sur le portefeuille des professionnels de la route, manifestant une hausse par rapport à l'exercice précédent de + 44%. S'agissant des contrats Auto des particuliers, les contributions, à la fois du réseau salarié et des partenaires et intermédiaires, sont en baisse à - 5%. Les contrats Habitation sont en baisse à - 0,7% tout en relevant les contrats non auto en progression à + 2% portée par les contrats des accidents de la vie.

Le volet indemnisation, dans un environnement industrialisé conforté par une décentralisation des services et appuyé, notamment, par les outils de gestion électronique de documents, permet de constater que la fréquence générale est nettement soutenue en passant de 189 à 193 pour mille tout en restant moindre que celle de 2019 pointée à 215 pour mille. Le nombre de sinistres est passé d'un exercice à l'autre de 31 943 dossiers à 33 388, soit une hausse de +4,5%, en demeurant à un moindre niveau qu'en 2019 ayant dénombré 37 178 dossiers.

SOLVABILITÉ RÉGLEMENTAIRE

Notre Mutuelle respecte les règles de solvabilité et de maîtrise des risques issues notamment de la Directive européenne n°2009-138 entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

A fin décembre 2023, des rapports spécifiques notamment le SFCR - rapport de solvabilité et situation financière au public - et le RSR - rapport de solvabilité au superviseur - ont été établis à destination du public et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La mise en conformité Solvabilité 2 s'est poursuivie avec efficacité sur d'autres sujets dont il convient de relater le fait saillant :

- Le rapport ORSA 2023 sur 2022 a permis de conclure à une bonne tenue de nos indicateurs en situation de chocs économiques, en cas d'attrition commerciale et de baisse en valeurs des actifs obligataires alternativement ou cumulativement.

Les travaux engagés, ces dernières années, permettent de réaffirmer toute notre confiance dans la bonne prise en mains de ces exigences par l'ensemble de nos équipes.

ÉVÈNEMENTS POST-CLOTURE

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou technique de la Mutuelle entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

La Mutuelle a pour objectif de consolider son modèle économique, de renforcer la qualité de service, de compléter son offre et de diversifier ses modes de distribution. L'essor des offres récentes comme la couverture des accidents de la vie et les taxis en Belgique devra marquer un nouvel élan. Notre Mutuelle veillera avec constance à préserver les équilibres techniques tout en améliorant les perspectives de croissance.

DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de la circulaire de la Fédération Française des Assurances, les informations relatées dans le tableau ci-dessous excluent les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance :

(en milliers d'euros et TTC)	Article D.441 I.L-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I.- 2° : Facture émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)
(A) Tranches de paiement												
Nombre de factures concernées	279					0						
Montant total des factures concernées	351											
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	3%											
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant					Néant						
Montant total des factures exclues	Néant					Néant						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuel : (préciser) - Délais légaux : 30 jours date de facture					- Délais contractuel : 30 jours fin de mois - Délais légaux : (préciser)						

La Mutuelle effectue le règlement des factures de ses fournisseurs dans les délais fixés par la loi et dans un maximum de 30 jours fin de mois. Des délais inférieurs peuvent être également accordés en fonction des situations.

Enfin, conformément à l'article R-322-54.1 du Décret N° 2002-942 du 26 juin 2002 relatif à l'administration des

sociétés d'assurances mutuelles et au statut du mandataire mutualiste, il est constaté qu'aucun Administrateur de la Mutuelle ne déroge aux dispositions de non-cumul de mandat.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Administration vous demande d'approuver sa gestion et de lui accorder votre quitus pour l'exercice 2023.

Le Conseil d'administration



Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes annuels
Art 322-68 du Code des assurances & Art
L225-235 du Code de commerce

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES PLACEMENTS FINANCIERS ET DU RÉSULTAT FINANCIER

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Les placements s'élèvent à 146 637 K€ au 31 décembre 2023, soit 64 % du total de l'actif.</p> <p>Les produits financiers nets s'élèvent à 8 138 K€</p> <p>Les principales zones de risques identifiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none">■ L'évaluation des placements et l'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable■ L'évaluation des loyers théoriques■ L'exhaustivité des produits financiers comptabilisés <p>Nous avons considéré que la correcte évaluation des placements financiers et du résultat financier constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la mutuelle et en particulier sur l'évaluation des actifs.</p>	<p>Nos travaux sur la valorisation des placements et l'évaluation du résultat financier ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Procéder à une appréciation du contrôle interne du cycle placements■ Valider les prix d'acquisition des titres acquis au cours de l'exercice■ Valider les quantités de titres détenus au 31 décembre 2023 avec les relevés de portefeuille reçus des banques■ Comparer la valorisation comptable à la valeur de réalisation au 31 décembre 2023 afin de s'assurer qu'il n'y a pas de moins-value sur titres non amortissables devant faire l'objet d'une dépréciation durable■ Apprécier l'intention et la capacité de détenir des titres amortissables jusqu'à leur terme■ Vérifier l'absence de risque de défaillance de l'émetteur sur certains titres amortissables■ Vérifier les calculs des intérêts courus et des amortissements de surcote/décote■ Vérifier que des intérêts courus et perçus sont bien comptabilisés pour la totalité des obligations■ S'assurer que les titres cédés ont été sortis pour leur prix d'acquisition■ Valider la concordance des loyers théoriques avec les rapports d'expertise

ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Les provisions techniques s'élèvent à 166 352 K€ au 31 décembre 2023, soit 73 % du total du passif. Les provisions nettes de la part des réassureurs représentent 136 740 K€.</p> <p>Les principales zones de risques identifiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Méthode de provisionnement utilisée ■ Justesse des paramètres retenus et des calculs ■ Fiabilité des bases de calcul ■ Exhaustivité des provisions <p>Nous avons considéré que la correcte évaluation des provisions techniques constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes de la mutuelle et en particulier sur l'évaluation des passifs.</p>	<p>Nos travaux sur la validation des provisions techniques ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faire valider par nos actuaires : <ul style="list-style-type: none"> - les modalités de calcul des provisions - les paramètres techniques utilisés (taux,) - les calculs réalisés - L'exhaustivité des provisions ■ Revoir les dossiers de sinistres (PSAP dossier par dossier) ■ Cadrer les provisions techniques avec la comptabilité.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la **MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCE** par l'Assemblée Générale du 11 juin 1998.

Au 31 décembre 2023, nous étions dans la 26^{ème} année de notre mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

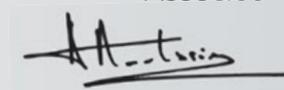
Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 4 avril 2024

Le Commissaire aux comptes
EXPONENS Conseil & Expertise
Anne MOUHSSINE
Associée





Exercice clos le 31 décembre 2023

Article R.322-57 IV 1° du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport les conventions réglementées.

Il nous appartient selon les termes de l'article R.322-57 IV 1° du Code des assurances, de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du code des assurances.

Article R.322-57 IV 2° du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la mutuelle par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué les modalités de ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission applicables en France, pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles.

Article R.322-103 du Code des assurances

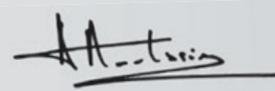
À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle et conformément à l'article R. 322-103 du Code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les dépenses exposées pour le compte de votre mutuelle par les administrateurs et dont le remboursement a été obtenu ou demandé par eux.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, il a été remboursé aux administrateurs à ce titre un montant total de frais de 5 778,80 euros.

Fait à Paris, le 4 avril 2024

Le Commissaire aux comptes
EXPONENS Conseil & Expertise
Anne MOUHSSINE
Associée



Bilan

au 31 décembre 2023 (en milliers d'Euros)

Actif

	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2023	31/12/2022
Actifs incorporels	300	0	300	300
Placements :				
Terrains et constructions	32 822	16 555	16 267	15 196
Participations	2	0	2	2
Autres placements	130 368	0	130 368	123 783
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0		0	0
Total des placements	163 192	16 555	146 637	138 981
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires				
Provisions techniques	29 612		29 612	34 496
Total de la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	29 612	0	29 612	34 496
Créances				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	39 923		39 923	34 351
Créances nées d'opérations de réassurance	0		0	650
Autres créances				
Personnel	18		18	11
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	370		370	213
Débiteurs divers	896		896	1 056
Total des créances	41 207	0	41 207	36 282
Autres actifs				
Actifs corporels d'exploitation	8 447	6 493	1 955	2 148
Comptes courants et caisse	3 797		3 797	3 791
Total des autres actifs	12 244	6 493	5 752	5 939
Frais d'acquisition reportés	3 432		3 432	2 858
Autres comptes de régularisation	1 717		1 717	1 316
Total des comptes de régularisation - Actif	5 149	0	5 149	4 175
TOTAL DE L'ACTIF	251 704	23 048	228 656	220 173

Hors bilan

Engagements reçus	31/12/2023	31/12/2022
Restitutions cautions	0	0
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	24 316	29 864
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	24 316	29 864

au 31 décembre 2023 (en milliers d'Euros)

Passif

	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres:		
Fonds d'établissement	3 151	3 089
Réserves	46 153	44 222
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	674	1 932
Total des capitaux propres	49 978	49 242
Provisions techniques brutes :		
Provisions pour cotisations non acquises	35 868	31 394
Provisions pour sinistres	110 342	108 378
Provisions pour égalisation	200	200
Autres provisions techniques	19 941	19 261
Total des provisions techniques brutes	166 352	159 233
Provisions pour risques et charges	603	102
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	1 360	1 766
Autres dettes :		
Dettes nées d'opérations d'assurance directs	3 064	2 596
Dettes nées d'opérations de réassurance	402	98
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	264	275
Personnel	556	536
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	3 392	3 589
Créanciers divers	1 699	1 635
Total des autres dettes	9 378	8 729
Comptes de régularisation - Passif	986	1 102
TOTAL DU PASSIF	228 656	220 173

Hors bilan

	31/12/2023	31/12/2022
Engagements reçus		
Restitutions cautions	0	0
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	24 316	29 864
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	24 316	29 864

Compte de résultat

au 31 décembre 2023 (en milliers d'Euros)

Compte technique

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022	Variation (en K€)	Variation (en %)
Cotisations acquises						
■ Cotisations	92 833	6 392	86 441	77 269	9 172	12%
■ Variation des cotisations non acquises et risques en cours	-4 475	-276	-4 199	-1 499	-2 700	180%
Total des cotisations acquises et risques en cours	88 359	6 116	82 242	75 771	6 472	9%
Produits des placements alloués	5 981		5 981	1 828	4 154	227%
Autres produits techniques	7 066		7 066	5 852	1 213	21%
Charges des sinistres						
■ Prestations et frais payés	70 578	1 361	69 217	62 630	6 587	11%
■ Variation des provisions sinistres	1 964	-5 339	7 303	3 388	3 914	116%
Total des charges des sinistres	72 541	-3 978	76 519	66 018	10 501	16%
Charges des autres provisions techniques	680	178	502	-1 758	2 260	-128,6%
Frais d'acquisition et d'administration						
■ Frais d'acquisition	7 994		7 994	7 291	704	10%
■ Frais d'administration	5 820		5 820	4 681	1 139	24%
■ Commissions reçues des réassureurs		84	-84	-71	-13	18%
Total des frais d'acquisition et d'administration	13 814	84	13 731	11 901	1 830	15%
Autres charges techniques	6 131		6 131	5 665	467	8%
Variation de la provision pour égalisation				200	-200	-100%
RÉSULTAT TECHNIQUE	8 238	9 832	-1 594	1 425	-3 019	

au 31 décembre 2023 (en milliers d'Euros)

Compte non technique

	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022	Variation (en montant)	Variation (en %)
Résultat technique	-1 594	1 425	-3 019	-212%
Produits des placements				
■ Revenus des placements	4 497	3 984	512	13%
■ Autres produits des placements	382	127	255	201%
■ Profits provenant de la réalisation des placements	6 218	750	5 467	729%
Total des produits des placements	11 096	4 862	6 235	128%
Charges des placements				
■ Revenus des placements	1 530	1 630	-100	-6%
■ Autres produits des placements	1 004	527	476	90%
■ Profits provenant de la réalisation des placements	424	183	241	132%
Total des charges des placements	2 958	2 341	618	26%
Produits des placements transférés	5 981	1 828	4 154	227%
Autres produits non techniques				
Autres charges non techniques				
Résultat exceptionnel				
■ Produits exceptionnels	0	0	0	
■ Charges exceptionnelles	0	0	0	
Total du résultat exceptionnel	0	0	0	
Participation des salariés et Intéressement	36	43	-7	-16%
Impôt sur les bénéfices	-147	144	-290	-202%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	674	1 932	-1 258	

Annexe

aux bilan et compte de résultat
au 31 décembre 2023

Informations

sur les choix des méthodes retenues

1 - Principes et modes d'évaluation retenus

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances et le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-11, à défaut ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

1.1. - POSTES DU BILAN - ACTIF

1.1.1. ACTIFS INCORPORELS

Ce poste comprend uniquement le droit au bail de MFA-PARIS RÉPUBLIQUE.

1.1.2. PLACEMENTS :

Remarque préalable :

La gestion des placements financiers fait l'objet d'un mandat avec OFI.

La gestion locative de l'immobilier est effectuée par des cabinets de gérance.

Les décisions d'investissement restent exclusivement du ressort de la Mutuelle.

a) Valeurs mobilières amortissables (à taux fixe) article R 343-9

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêt couru.

Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

En outre, conformément à l'article R 343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal).

À la fin de 2023, aucune dépréciation n'a été constatée en l'absence de risque de contrepartie.

b) Autres actifs de placement : placements financiers ou immobiliers affectés ou non à la représentation des engagements techniques article R 343-10

Les actions et autres titres à taux variables sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'article R 343-10 du Code des assurances : c'est-à-dire pour les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire, et pour les titres non cotés : leur valeur d'utilité pour l'entreprise.

À la fin de 2023, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a été enregistrée.

Au demeurant, le portefeuille ne contient pas de ligne d'actions détenues en direct hormis des participations non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits pour leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat ou pour leur coût de construction éventuellement augmenté des travaux d'amélioration procurant une réelle plus-value.

À la suite de l'entrée en application en 2005 des nouvelles règles comptables largement inspirées des normes internationales (IFRS) le système d'amortissement des immeubles sont réalisés par composants, la MFA a opté pour la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables qui n'entraîne pas d'impact sur le montant des capitaux propres. La décomposition et les durées d'amortissement retenues tant pour les immeubles de placement que pour ceux d'exploitation sont les suivantes :

■ Gros œuvre :	60% sur 60 ans
■ Façades :	20% sur 30 ans
■ Equipements techniques :	20% sur 25 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts des sociétés immobilières non cotées qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

À la fin 2023, une actualisation des valeurs de l'ensemble du patrimoine a été réalisée, étant observé un nouvel investissement sur LYON enregistré en immeuble en-cours pour 1.851 k€.

Aucune provision pour dépréciation des actifs immobiliers n'est actuellement comptabilisée.

Aucune dépréciation à caractère durable n'a été constatée conformément aux prévisions de l'article R 343-10.

Aucune provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques n'a été constituée conformément aux termes de l'article R 343-7 du Code des assurances.

Les parts non libérées de fonds de créance figurent en moins de l'actif pour un montant à fin décembre 2023 de 3 915 k€.

1.1.3. COMPTES DE TIERS "COLLECTIFS" :

Les comptes «sociétaires» et «réassureurs» sont ventilés à l'actif et au passif en fonction des soldes individuels.

Une provision pour annulation des cotisations est constituée d'un montant de 1 196 k€ contre 949 k€ précédemment, étant fondée pour moitié sur les moyennes observées des 5 dernières années en excluant désormais les opérations de simples mouvements de parc des flottes et pour l'autre moitié l'en-cours de sociétaires débiteurs résiliés.

1.1.4. AUTRES ACTIFS :

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

■ Matériel informatique central :	4 à 5 ans
■ Matériel micro - informatique et périphérique :	3 ans
■ Matériel de transport :	5 ans
■ Matériel :	6 ans 2/3
■ Mobilier :	10 ans
■ Agencements, installations :	10 ans
■ Agencements immobiliers :	15 ans

Compte tenu des types d'actifs et de l'utilisation de ceux-ci aucune décomposition n'a été opérée contrairement aux actifs immobiliers.

1.1.5. FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS :

La fraction des frais reportés a été déterminée en appliquant à ceux-ci le rapport cotisations émises et non acquises sur cotisations émises totales en lien avec l'article 151-1 du règlement de l'ANC 2015-11. Ils varient chaque année en fonction de ces divers éléments et augmentent ou diminuent le montant des frais d'acquisition imputables à l'exercice.

1.2. POSTES DU BILAN – PASSIF

1.2.1. FONDS D'ÉTABLISSEMENT.

Depuis 1998, le fonds d'établissement est augmenté chaque année en franchise d'impôts du montant des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires.

1.2.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance. La part à la charge des réassureurs est inscrite à l'actif.

Elles sont calculées séparément pour chacune des catégories définies à l'article A 344 - 2 du Code des Assurances.

a) Provision pour cotisations émises et non acquises :

La provision pour cotisations émises et non acquises est destinée à constater la fraction des cotisations se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre et la date de la prochaine échéance. Elle a été calculée prorata temporis contrat par contrat.

b) Provisions pour sinistres :

Ces provisions prévues à l'article R 343-7 du Code des assurances correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais internes et externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

L'évaluation des dossiers s'effectue conformément à l'article 143-16 du Règlement 2015-11 de l'ANC selon les risques de la façon suivante :

- Dossier par dossier pour les garanties RC corporelle, Individuelle conducteur, les catastrophes naturelles et pour les dossiers NON AUTO, sachant qu'un lissage des dossiers corporels "médiants" (inférieurs à 500 k€ et supérieurs à 25 k€) a été effectué selon une méthode Chain Ladder et que le "marais" des dossiers corporels inférieurs à 25 k€ avec un taux d'atteinte à l'intégrité physique et psychologique inférieur à 5% a été évalué selon une méthode dite Chain Ladder;

- Selon les coûts moyens pour les autres garanties en AUTO ou bien selon une méthode statistique basée sur la projection des liquidations de charge observée (méthode dite de Chain Ladder).

Il est constitué en complément une provision pour tardifs, c'est-à-dire pour sinistres survenus mais non encore déclarés à la date de clôture de l'exercice.

Il est également déterminé une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les coûts nécessaires au traitement des dossiers en cours à la date d'inventaire. Cette provision dénommée "chargement de gestion" est déterminée séparément pour les dossiers corporels, pour les autres dossiers AUTO et pour les dossiers NON AUTO compte tenu de durées de liquidations différentes.

Les prévisions de recours à encaisser sont calculées séparément et viennent en déduction de ces provisions.

Le plan de réassurance est basé essentiellement sur des traités en excédents de sinistres dont les priorités pour l'exercice courant sont les suivantes :

■ Responsabilité civile :	2 000 K€
■ Incendie dommage auto et non auto :	300 K€
■ Forces de la nature (hors catastrophes naturelles) :	600 K€
■ Risques locatifs :	300 K€

Les traités en quote-part, très minoritaires, concernent principalement les catastrophes naturelles avec un taux de cession de 50% et les accidents de la vie avec un taux de cession de 40%.

Les principaux apériteurs sont : SCOR, SWISS RE, QBE et MAPFRE.

c) Provision pour égalisation :

Elle est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques naturels ou les actes de terrorisme.

La partie de cette provision relative aux risques « attentats » a été dotée en application d'un régime transitoire et dérogatoire en 2001 et 2002 et reprise en 2014. A partir de 2003, elle n'a plus été dotée car aucune cotisation individualisée n'a été tarifée dans les contrats.

En 2023, pour le risque "catastrophes naturelles", il a été maintenu une provision pour égalisation de 200 k€ constituée en 2022.

d) Autres provisions techniques :

- Les provisions mathématiques des rentes :

L'arrêté du 20 décembre 1996 a modifié les règles de provisionnement des rentes (utilisation de la table TD 88 / 90 au lieu de la table CR 4,75 %).

Pour 2023, en lien avec la situation des taux en net remontée, le taux d'actualisation a été réhaussé d'un exercice à l'autre d'un taux de 0,60 % à 1,50% (au plus égal à 60% du TME moyen constaté sur les vingt-quatre dernier mois + 10 points de base).

Pour les sinistres survenus à partir du 1er janvier 2013, la revalorisation à charge a été calculée avec un taux d'inflation de 2%.

Ces provisions ressortent à un montant de 20 742 k€ à l'inventaire, sachant que la prévision de recours est de 652 k€, la revalorisation à recevoir est de 149 k€ et que la part des réassureurs s'élève à 15 282 k€.

- La provision pour risques en cours :

Qui a pour but de couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats pour la période qui s'écoule du 31 décembre à la date de la prochaine échéance pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises.

En 2023, la provision pour risques en cours ressort à 87 k€ pour la branche des Catastrophes naturelles donnant lieu à une part des réassureurs pour 45 k€.

1.3. HORS BILAN

Les engagements concernent les dépôts titres constitués par les réassureurs en couverture de leurs engagements.

La MFA commercialise des crédits (Automobiles et Travaux pour l'Habitation) en partenariat avec la SOCRAM Banque. Dans ce contexte, la MFA apporte une garantie à la bonne réalisation de ces opérations.

Au 31/12/2023, aucun engagement hors bilan n'est à constater compte tenu d'un nombre de défaillance historiquement très limité et confirmant les chiffres des exercices antérieurs.

1.4. COMPTE DE RÉSULTAT

1.4.1. PRODUITS FINANCIERS : RÈGLE D'ALLOCATION :

Les produits des placements nets de charges figurent à l'origine au compte non technique en fin d'exercice, ils sont ventilés en deux parties :

- les produits nets générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques sont transférés au compte technique,
- les produits nets issus des capitaux propres restent au compte non technique.

La détermination de la partie à transférer s'effectue en appliquant aux produits nets la formule suivante :

Provisions techniques nettes de réassurance

Provisions techniques nettes de réassurance

+

Capitaux propres initiaux

Le pourcentage d'allocation au compte technique s'établit à 74% à fin 2023.

1.4.2. LES CHARGES :

Les charges sont classées par destination à partir d'une pré-imputation par nature selon les méthodes suivantes :

- analyse de l'activité de chaque département de la Mutuelle (siège et réseau) et répartition de celle-ci en pourcentage selon les rubriques du plan comptable : (acquisition, administration, gestion des sinistres, autres charges techniques, gestion des placements, charges non techniques).
- lorsque les charges sont affectables à plusieurs départements ou à la Mutuelle entière, une seconde répartition est effectuée en fonction du poids respectif de chacun de ceux-ci dans l'activité générale. Les pourcentages ainsi déterminés sont révisés chaque année.

Les frais d'acquisition sont constitués de toutes les dépenses engagées jusqu'à la conclusion des contrats.

Les frais d'administration comportent principalement les frais de gestion des contrats, d'encaissement des cotisations et de surveillance du portefeuille.

Les frais de gestion des sinistres englobent tous les coûts internes liés à ceux-ci (gestion, règlements et recours).

Les autres charges techniques sont constituées essentiellement des frais de mise à disposition de moyens (informatique, services généraux) et de gestion générale de la Mutuelle (personnel, formation). A ceux-ci s'ajoutent les frais de comptabilité et de gestion des comptes sociétaires.

Les frais de gestion des placements incluent les coûts liés aux mandats de gestion mentionnés plus haut et ceux d'analyse et de traitement des informations en provenance de ceux-ci.

2. Dérogations aux principes généraux du plan comptable

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

3. Choix de l'unité monétaire

Les montants qui figurent dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

4. Autres informations

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Mutuelle effectue des souscriptions en Belgique en Libre Prestation de Service dans la branche AUTOMOBILE en responsabilité civile et en protection juridique.

Le résultat fiscal 2023 est déficitaire avec une créance 'impôt sur les sociétés de 147 k€.

Les honoraires d'audit légal de l'ordre de 56 k€ demeurent dans le marché.

La société FEA **FRATERNELLE EXPERTISE AUTOMOBILE** est la seule filiale détenue à 99,8 %. Elle a été créée en 2017 avec les caractéristiques suivantes en 2023 :

■ Capital :	2 k€
■ Valeurs des Fonds propres :	55 k€
■ Valeur des titres détenus :	1 996€
■ Dividende :	néant
■ Compte courant :	14 K€
■ Chiffre d'affaires :	445 k€
■ Résultat :	+ 43 k€.

Conformément à l'article L 233-17-1 du code de commerce, elle présente un intérêt négligeable et qu'en vertu des dispositions de ce même article, la Mutuelle est dispensée d'établir des comptes consolidés.

Notes

sur les postes du bilan

1 Évolution

des actifs incorporels

Nature de l'actif	Montant au début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Droits au bail en valeurs nettes	300		300

2 Évolution

des actifs immobiliers

Nature de l'actif	Montant au début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Parts de sociétés immobilières non cotées	0	0	0
Immeubles	31 615	1 207	32 822
Total	31 615	1 207	32 822
Dotation de l'exercice aux amortissements et provisions	Diminutions d'amortissements et reprises de provisions	Cumul amortissements et provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan
0	0	0	0
-428	-644	16 554	16 268
Total	-428	16 554	16 268

3 Autres

placements

Nature de l'actif	Montant brut à la clôture de l'exercice	Dotations et reprises de provisions	Montant cumulé des provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan à la clôture de l'exercice
Obligations, T.C.N. et titres à revenu fixe	113 953	0	0	113 953
Actions	17 842	0	0	17 842
O.P.C.V.M.	2 410		0	2 410
Prêts	0	0	0	0
Sous - total état des placements	134 204	0	0	134 204
Dépôts et cautionnements	82			82
Total	134 285	0	0	134 285

1. Placements inscrits au bilan en classe 2 conformément à l'article R 343-9

a) Obligations des secteurs publics et semi-public cotées

N° de code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes	Valeur de remboursement
BE0000347568	2 500 000	BELGIUM 0,9%19-220629	2 346	28	2 375	2 325	(49)	2 500
FR0011266527	1 000 000	AERO.DE PARIS 3,125%12-110624	1 066	(63)	1 003	996	(7)	1 000
FR0013341682	2 000 000	OAT 0,75%18-25112028	1 790	30	1 820	1 865	45	2 000
FR0013407236	4 000 000	OAT 0,50%19-25052029	3 712	56	3 769	3 652	(117)	4 000
FR0013505625	2 000 000	ADP 2,125%20-021026	2 058	(32)	2 026	1 959	(66)	2 000
Total obligations des secteurs publics et semi-public cotées			11 955	21	11 976	11 821	-155	12 500



b) Obligations françaises privées cotées

N° de code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
FR0011842913	3 000 000	ESSILOR 2,375%14-090424 EMTN	3 050	(48)	3 001	2 991	(11)	3 000
FR0012283653	2 800 000	KLEPIERRE 1,75%14-061124 EMTN	2 964	(146)	2 819	2 748	(71)	2 800
FR0012300812	2 000 000	APRR 1,875%14-150125 EMTN	1 974	9	1 984	1 964	(20)	2 000
FR0012516417	2 700 000	WENDEL 2,5%15-090227	2 565	12	2 577	2 617	40	2 700
FR0012601367	3 500 000	SCHNEIDER 0,875%15-110325 EMTN	3 509	(8)	3 501	3 411	(90)	3 500
FR0013073277	2 000 000	LEGRAND 1,875%15-161227	2 127	(41)	2 087	1 921	(166)	2 000
FR0013201126	2 000 000	COFIROUTE 0,375%16-070225 EMTN	1 999	1	2 000	1 934	(66)	2 000
FR0013201134	500 000	COFIROUTE 0,75%16-090928 EMTN	493	4	497	459	(38)	500
FR0013231099	2 000 000	STE AUTO SUD 1,25%180127 EMTN	1 961	13	1 974	1 911	(64)	2 000
FR0013251170	400 000	ASF 1,125%17-200426 EMTN	378	8	385	384	(1)	400
FR0013262698	400 000	COVIMO 1,5%17-210627	423	(13)	411	377	(34)	400
FR0013266350	1 500 000	GECINA TF1,375%17-300627 EMTN	1 585	(31)	1 555	1 430	(124)	1 500
FR0013281755	1 900 000	ICADE 1,5%17-130927	1 691	25	1 716	1 772	56	1 900
FR0013284205	2 000 000	GECINA 1,375%17-260128	2 052	(16)	2 036	1 877	(159)	2 000
FR0013286192	2 200 000	OAT 0,75%17-250528	1 987	27	2 014	2 066	52	2 200
FR0013320058	1 000 000	ICADE 1,625%18-280228	930	18	948	931	(17)	1 000
FR0013342334	4 100 000	VALEO 1,5%18-180625	3 986	86	4 073	3 969	(104)	4 100
FR0013428943	1 000 000	LEGRAND 0,625%19-240628	918	20	939	915	(23)	1 000
FR0013444544	2 200 000	DASSAULT SYST. 0,125%19-160926	2 171	12	2 183	2 052	(130)	2 200
FR0013444551	1 500 000	DASSAULT SYST. 0,375%19-160929	1 516	(4)	1 512	1 323	(188)	1 500
FR0013463650	400 000	ESSILORLUXOTT 0,125%19-270525	375	11	387	383	(4)	400
FR0013512407	4 000 000	KERING 0,75%20-130528	3 745	67	3 812	3 672	(139)	4 000
FR0014000PF1	1 500 000	VINCI 0%20-271128 EMTN	1 482	6	1 487	1 319	(169)	1 500
FR0014000UD6	5 000 000	URW 1,375%20-041231	5 043	(11)	5 032	4 239	(794)	5 000
FR0014007NF1	600 000	ICADE 1%22-190130	472	8	480	511	31	600
FR0014009KQ0	4 000 000	SANOFI 1,25%22-060429	4 014	(3)	4 010	3 727	(284)	4 000
FR001400A3G4	1 700 000	BFCM 2,625%22-061129 EMTN	1 550	7	1 557	1 618	61	1 700
FR001400AJX2	1 700 000	BOUYGUES 2,25%22-290629	1 566	12	1 578	1 647	69	1 700
FR001400AKP6	1 100 000	BNP PARIBAS TV22-250728	1 024	8	1 033	1 072	40	1 100
FR001400EHH1	1 700 000	AUCHAN 4,875%22-081228	1 623	7	1 630	1 686	57	1 700
Total obligations françaises privées cotées			59 174	42	59 216	56 924	-2 292	60 400

c) Obligations de l'O.C.D.E.

N° de code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
DE000A169NC2	1 000 000	MERCEDES BZ GP 1,375%16-110528	1 009	(3)	1 006	945	(62)	1 000
DE000A2GSLY0	2 000 000	MERCEDES-BENZ 1%17-151127	2 011	(4)	2 008	1 874	(134)	2 000
DE000A2RYD91	1 000 000	MERCEDESBENZ INTL1,375%19-0626	1 053	(32)	1 021	961	(60)	1 000
DE000A3H3GF4	4 500 000	HOWOGE WOHNUNGS 0,625%21-1128	4 510	(3)	4 507	3 957	(550)	4 500
XS1017833242	4 200 000	BASF 2,5%14-220124	4 322	(121)	4 201	4 196	(4)	4 200
XS1069836077	2 000 000	LINDE FINANCE BV 1,875%14-0524	2 038	(36)	2 002	1 987	(15)	2 000
XS1195056079	1 000 000	ROCHE FINANCE 0,875%15-250225	1 036	(31)	1 005	977	(28)	1 000
XS1692347526	2 000 000	VOLKSWAGEN LEASING 1,125%17-24	2 055	(51)	2 004	1 986	(18)	2 000
XS1698714000	1 400 000	COVIVIO 1,625%17-1024	1 427	(22)	1 405	1 372	(33)	1 400
XS1789751531	2 500 000	RICH INTL HOLD 1%18-260326	2 500	-	2 500	2 399	(101)	2 500
XS1793349926	1 000 000	CIE SAINT-GOB 1,125%18-26 EMTN	1 042	(27)	1 015	959	(56)	1 000
XS2163333656	1 300 000	SODEXO 1%20-270429	1 365	(22)	1 343	1 186	(157)	1 300
XS2177021271	1 000 000	LINDE FINANCE 0,25%20-190527	916	24	940	920	(21)	1 000
XS2185867830	4 500 000	AIRBUS 1,375%20-090626	4 675	(100)	4 574	4 335	(239)	4 500
XS2283188683	2 000 000	EXOR 0,875%21-190131	2 014	(4)	2 010	1 726	(284)	2 000
XS2338955805	4 000 000	TOYOTA MOTOR CR 0,125%21-1127	3 934	22	3 956	3 593	(364)	4 000
XS2356040357	1 700 000	STELLANTIS 0,75%21-180129	1 417	22	1 439	1 513	74	1 700
FR0013346053	15	HORIZON AM	500	-	500	500	-	500
FR0383143617	10	SOLIMUT MUTUELLE DE France	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
FR1CIBFS4972	1 000	Repack IOTA eur - 9 ans -3,37 p.a.	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
DE000UL51EC1	1 000	Solution Non-Baisse sur ENGIE1.0€ 9%p.a EUR	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
QS0000102023	2 000	ATHOS 2023	2 000	-	2 000	2 000	-	2 000
Total obligations de l'O.C.D.E.			42 823	-387	42 436	40 385	-2 051	42 600
TOTAL Art R 343-9			113 953	-324	113 629	109 130	-4 498	115 500

2. Placements inscrits au bilan en classe 2 conformément à l'article r 343-10

a) OPC

N° de code	Nombre	Désignation des valeurs	Affectation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
FR0013511466	15 000	OFI HIG.YIELD 2027 ID FCP 4DEC	France	1 510	-	1 510	1 540	30	
Total OPC - titres à revenu fixe				1 510	-	1 510	1 540	30	
FR0000008997	202,59	OFI INVEST ESG LIQ.CD FCP 4D	France	900	-	900	907	7	
Total autres OPC				900	-	900	907	7	

b) Actions françaises non cotées

N° de code	Nombre	Désignation des valeurs	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
FR0004040889	3 409	ASSUR.CONSolidation RETRAITES	F	52		52	455	403	
FR0004254589	20 000	OFIVALMO PARTENAIRES	F	192		192	291	98	
OFI000764001	1	CREDIT COOPERATIF PART A	F	0		0	0	-	
OFI000764002	10	CREDIT COOPERATIF PART B	F	0		0	0	-	
OFI000764003	12 800	CFDP SAS	F	1 044		1 044	1 087	43	
QS0000126970	1 996	FEA SAS	F	2		2	14	12	
FR0013216397	10	HORIZON IMPACT	F	1 000		1 000	1 000	-	
FR0010647735	9 900	INFRAVIA A FPCI 2DEC	F	-		0	-	-	
FR0010648873	10 000	INFRAVIA B FPCI	F	-		0	-	-	
FR0011297951	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FD II A FPCI	F	-		0	3	3	
FR0012994077	10 000	INFRAVIA EURO.FD III A FPCI	F	38		38	1 034	996	
FR0013215118	100	SWEN INFRA MULT.SELECT 3 A FPS	F	630		630	1 075	445	
FR0013516416	150	SWEN INF MU-SE4 - PARTS -A-	F	1 187		1 187	1 309	122	
FR0014001DZ3	25 000	INFRAVIA EUROP.FUND V A FPCI	F	917		917	941	24	
LU2264864708	3 283	BNP PARISBAS EUROPEAN INFRA DEBT FUND II	F	3 283		3 283	3 360	77	3 283
FR0011297951PNL	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FUND II PNL	F	156	-156	0	-	-	156
FR0012994077PNL	10 000	INFRAVIA EURO FD III A FPCI PNL	F	85	-85	0	-	-	85
FR0013215118PNL	100	SWEN INFRA MULTISELECT 3	F	85	-85	0	-	-	85
FR0013516416PNL	150	SWEN INFRA MULTI SELECT IV PNL	F	314	-314	0	-	-	314
FR0014001DZ3PNL	25 000	INFRAVIA EUROP FUND V A PNL	F	1 550	-1 550	0	-	-	1 550
LU2264864708 PNL	717	BNP PARISBAS EUROPEAN INFRA DEBT FUND II	F	717	-717	0	-	-	717
FR0011759430	50	OFI CREDIT ETI PART I FIA	F	98		98	60	(38)	98
FR0013142643	50	ZENCAP CRED.ETI II PART I1 FPS	F	211		211	168	(42)	211
FR0013326337	50	ZENCAP CREDIT ETI III I1 FPS	F	338		338	332	(6)	338
FR0014000CJ1	10 000	MBO CAPITAL 5 A SHARE SLP	F	462		462	383	(79)	462
FR0011759430PNL	50	OFI CREDIT ETI PART I FIA	F	36	-36	0	-	-	36
FR0013142643PNL	50	ZENCAP CREDIT ETI II I1	F	8	-8	0	-	-	8
FR0013326337PNL	50	ZENCAP CREDIT ETI III I1PNL	F	47	-47	0	-	-	47
FR0014000CJ1PNL	10 000	MBO CAPITAL 5 A SHARE SLP PNL	F	538	-538	0	-	-	538
FR0013238581	100	ZENCAP DETTE IMMO 2 GEN.B FPS	F	286		286	292	7	286
FR0013253499	10 108	OFI IMMOBILIER SPPICAV	F	1 000		1 000	870	(130)	1 000
FR0014001YH7	150	ZEN.REAL ESTATE D.III XL2 FPS	F	1 205		1 205	1 222	17	1 205
FR0014004Q81	11 101	OFI INNOVACARE I SPPICAV	F	1 000		1 000	903	(97)	1 000
FR0013238581PNL	100	ZENCAP DETTE IMMO 2 GENERAL PNL	F	84	-84	0	-	-	84
FR0014001YH7PNL	150	ZENCAP REAL ESTATE III XL2 PNL	F	295	-295	0	-	-	295
FR0013472552	100	FCT LBPAM DETTE PRIVEE ENTREPRISES V	F	983		983	976	(7)	983
FR0013472552PNL	0	FCT LBPAM DETTE PRIVEE ENTREPRISES V PNL	F	-	0	0	-	-	-
Total actions françaises non cotées				17 842	-3 915	13 927	15 775	1 849	
TOTAL Art R 343-10				20 251	-3 915	16 336	18 222	1 886	
Total Valeurs mobilières				134 204	-4 239	129 965	127 352	-2 613	115 500

c) Placements immobiliers (21)

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur inscrite au bilan		Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
			Valeur brute	Amortissements et provisions			
212 - IMMEUBLES BATIS DE PLACEMENT							
CLICHY-SUR-SEINE - 6bis, rue Fournier	F	FRANCE	5 801	3792	2 010	5 150	3140
PARIS - 26/28, avenue du Maine	F	FRANCE	1431	839	592	12 290	11 698
ASNIERES-SUR-SEINE - 23, rue Robert Dupont	F	FRANCE	251	193	57	1 150	1 093
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - 9/13, rue Marcel Proust placement	F	FRANCE	742	504	238	700	462
Marseille - 43 boulevard Rabatau	F	FRANCE	131	6	125	125	1
NICE - 55 boulevard Delfino	F	FRANCE	317	79	238	436	198
PARIS - 38, rue Hermel	F	FRANCE	140	80	59	490	431
PARIS - 27, rue Jussieu	F	FRANCE	524	323	201	680	479
LILLE - 47 rue Saint Etienne	F	FRANCE	1 347	329	1018	1 500	482
Lille- PARKING	F	FRANCE	136	22	114	82	-32
Grenoble_16 avenue Félix Viallet	F	FRANCE	420	83	337	250	-87
St Gratien - 31-37 avenue Maréchal Foch	F	FRANCE	1 386	246	1 140	1 659	519
Strasbourg - 56 rue du jeu des enfants	F	FRANCE	682	106	577	720	143
VERSAILLES - 9, rue de la Paroisse Placement	F	FRANCE	429	264	165	480	315
IVRY-SUR-SEINE - 5, rue Marat	F	FRANCE	130	98	32	150	118
TOTAL 212 immeubles de placements			13 866	6 964	6 903	25 862	18 959
219 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION							
CLICHY-SUR-SEINE - 6, rue Fournier	F	FRANCE	1 0355	6 877	3 478	7 962	4 484
CLICHY-SUR-SEINE - 6bis, rue Fournier	F	FRANCE	2260	1492	768	1738	970
MAISONS-ALFORT - 82/84, avenue du Général de Gaulle	F	FRANCE	196	127	69	353	284
Grenoble - 16 avenue Félix Viallet	F	FRANCE	296	58	238	190	-48
Rennes - 115 avenue Aristide Briant	F	FRANCE	322	63	258	370	112
St Gratien - 31 avenue Maréchal Foch	F	FRANCE	599	106	493	571	79
Strasbourg - 56 rue du jeu des enfants	F	FRANCE	334	47	286	240	-46
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - 9/13, rue Marcel Proust	F	FRANCE	541	367	173	440	267
LILLE - 72 rue Nationale	F	FRANCE	841	233	608	550	-58
MONTPELLIER - 16 cours Gambetta	F	FRANCE	350	89	261	350	89
NICE - 55 boulevard Delfino	F	FRANCE	557	109	448	374	-74
Marseille - 43 boulevard Rabatau	F	FRANCE	454	21	432	465	32
TOTAL 219 immeubles d'exploitation			17 104	9 591	7 513	13 603	6 090
LYON - 191 avenue Berthelot	F	FRANCE	1851		1851	1851	
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS (21)			32 822	16 555	16 267	41 316	25 049

3. Placements inscrits au bilan en classe 2 déposés ou donnés en nantissement chez les cédants en garantie des acceptations

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
235 - Espèces déposées chez les cédants	F	France	0	0
ALTIMA commutation en 2017			0	0

4. Autres placements inscrits au bilan en classe 2

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
234 - Autres placements	F	France	0	0
2343 - Dépôts et cautionnements en France	F	France	82	82

5. Actifs inscrits au bilan

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
Créances				
Cotisations échues et non recouvrées	F	FRANCE	37 050	37 050
Autres actifs				
Coupons et intérêts échus à recouvrer	F	FRANCE	0	0
Banques, chèques postaux et caisse nets	F	FRANCE	3 797	3 797
Comptes de régularisation - actif				
Intérêts courus des placements	F	FRANCE	1 065	1 065
Frais d'acquisition reportés	F	FRANCE	3 432	3 432
TOTAL	F	FRANCE	45 344	45 344

6. Valeurs reçues en nantissement des réassureurs incrites en hors bilan (classe 8)

Valeurs mobilières et titres assimilés	Localisation	Valeur de réalisation Article R 343-10
Valeurs d' Etats de l' O.C.D.E.	FRANCE	0
Autres valeurs cotées : obligations et titres à revenus fixes	FRANCE	0
Actions	FRANCE	0
Parts de sicav et fonds divers	FRANCE	24 316
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES ET TITRES ASSIMILÉS	FRANCE	24 316



récapitulatif des placements

Nature des actifs	Valeur brute	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan	Valeur brute (Exercice N - 1)	Valeur de réalisation (Exercice N - 1)	Valeur nette au bilan (Exercice N - 1)
1 - Placements immobiliers	32 822	41 316	16 267	31 615	44 522	15 196
2 - Actions et autres titres à revenu variable autre que les parts d' O.P.C.	17 842	15 775	13 927	11 997	19 658	11 997
3 - Parts d'O.P.C. autres que celles visées au 4	900	907	900	5 660	5 674	5 660
4 - Parts d'O.P.C. à revenu fixe	1 510	1 540	1 510	4 515	4 348	4 515
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe	113 953	109 130	113 953	101 531	92 295	101 005
7 - Autres prêts et effets assimilés	0	0	0	0	0	0
8 - Déôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0	0
9 - Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	82	82	82	82	82	82
TOTAL	167 107	168 749	146 637	155 400	166 578	138 455

Tableau de concordance entre l'état récapitulatif et l'actif du bilan

Nature des actifs	Valeur nette au bilan selon état récapitulatif	Différences sur prix de remboursement à percevoir (Art. R 343-9)	Amortissement des différences de remboursement (Art. R 343-9)	Valeur nette à l'actif du bilan
TOTAL DES PLACEMENTS	146 637	592	916	146 961



Détail

des provisions à la charge des réassureurs

Exercices techniques	2023	2022	2021 et antérieurs	Total des Parts des réassureurs N	Parts N-1	Variation
Risques couverts :						
Auto et Responsabilité civile	1 758	627	24 327	26 712	32 273	-5 561
Individuelle conducteur	0		102	102	102	0
Dommages aux biens des particuliers	595	136	244	975	1 099	-124
Catastrophes naturelles	337	219	1 229	1 785	1 018	767
Autres garanties	38			38	3	35
TOTAL	2 728	982	25 902	29 612	34 496	-4 884



Créances

et dettes ventilées selon leur durée

	Jusqu'à un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
1. Créances				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	39 923			39 923
■ dont sociétaires : 38 246				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Personnel	18			18
État, Sécurité sociale, et collectivités publiques	370			370
Débiteurs divers	896			896
TOTAL CRÉANCES	41 207	0	0	41 207
2. Dettes				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 064			3 064
■ dont sociétaires : 1 907				
Dettes nées d'opérations de réassurance	402			402
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	264		264
Personnel	556			556
Etat, Sécurité sociale, et collectivités publiques	3 392			3 392
Créanciers divers	1 699			1 699
■ dont réparateurs agréés : 419				
TOTAL DETTES	9 112	264	0	9 378

à recevoir et charges à payer rattachés
aux postes de créances et de dettes

a) Produits à recevoir

Exercices techniques	2023	2022
Organismes sociaux	0	0
État	0	0
Débiteurs divers		
■ Commissions Mutavie	65	56
■ Frais de gestion des dossiers Socram	7	5
■ Commissions MAPA	4	4
■ Commissions prestataires agréés	196	256
■ Prestations de personnel fournies	28	14
■ Activités immeubles	102	193
■ Acomptes sur immobilisations	32	38
■ Acomptes sur biens et services	13	11
■ Compte courant FEA	14	8
■ Autres	434	471
Total débiteurs divers	896	1 056
TOTAL	896	1 056

b) Charges à payer

Personnel :		
■ Congés payés	378	374
■ Prime de vacances	130	123
■ Intéressement	32	39
■ Participation	0	0
■ Autres	0	0
Total personnel	541	536
Organismes sociaux :		
■ Charges sociales sur congés payés	323	320
■ Charges sociales sur prime de vacances	109	104
■ Charges sociales sur participation	0	0
■ Charges sociales sur intéressement	3	4
■ Organic	129	105
Total organismes sociaux	565	533
État		
■ Charges fiscales sur congés payés	48	48
■ Charges fiscales sur prime de vacances	16	16
■ Autres	363	315
Total État	428	379
Créditeurs divers	623	561
TOTAL	2 155	2 008

9 Frais

d'acquisition reportés

Ils sont inscrits à l'actif du bilan pour un montant de 3 432 K€. Ils sont déterminés en appliquant aux frais d'acquisition de l'exercice le pourcentage représenté par les cotisations reportées sur l'exercice n + 1 par rapport aux cotisations totales émises.

10 Variation

des capitaux propres

Dénomination	Montant au début de l'exercice	Dotations ou affectations dans l'exercice	Reprise, transfert ou prélèvement dans l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Fonds d'établissement	3 089	62		3 151
Réserve pour éventualités	41 860	1 932		43 792
Réserve pour variations boursières	1 067			1 067
Réserve pour incidence de sinistres	1 296			1 296
Réserve de capitalisation	0			0
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice 2022	1 932		1 932	0
Résultat de l'exercice 2023		674		674
TOTAL	49 243	2 668	1 932	49 980

11 Détail

de la provision pour risques et charges

Intitulé de la provision	2023	2022
Provision pour investissement	0	0
Provision pour risques et charges	500	9
Provision pour départs en retraite	0	0
Provision pour médailles du travail	103	93
TOTAL	603	102

de la charge de sinistres, des boni/mali et du rapport sinistres/cotisations acquises (affaires directes en France hors transport)

ANNÉES D'INVENTAIRE	EXERCICES DE SURVENANCE				
	2019	2020	2021	2022	2023
2019					
Reglements	35 122				
Provisions	26 550				
Total charge sinistres	61 672				
Cotisations acquises	79 479				
% sinistres aux cotisations	77,60%				
2020					
Reglements	51 748	26 094			
Provisions	16 762	29 507			
Total charge sinistres	68 510	55 601			
Boni/mali par rapport à l'origine	-6 838				
Cotisations acquises	79 479	74 038			
% sinistres aux cotisations	86,20%	75,10%			
2021					
Reglements	56 429	39 273	31 003		
Provisions	11 743	20 076	31 550		
Total charge sinistres	68 172	59 349	62 553		
Boni/mali par rapport à l'origine	6 500	-3 748			
Cotisations acquises	79 479	74 038	74 166		
% sinistres aux cotisations	85,77%	80,16%	84,34%		
2022					
Reglements	58 636	42 242	46 286	34 259	
Provisions	9 660	17 589	21 586	29 370	
Total charge sinistres	68 296	59 831	67 872	63 629	
Boni/mali par rapport à l'origine	-6 624	-4 230	-5 319		
Cotisations acquises	79 479	74 038	74 166	79 903	
% sinistres aux cotisations	85,93%	80,81%	91,51%	79,63%	
2023					
Reglements	61 307	44 358	50 202	52 078	38 665
Provisions	9 154	14 988	14 154	17 746	31 531
Total charge sinistres	70 460	59 345	64 356	69 824	70 196
Boni/mali par rapport à l'origine	-8 788	-3 744	-1 803	-6 195	
Boni/mali par rapport à N-1	-2 165	485	3 516	-6 195	
Cotisations acquises	79 479	74 038	74 166	79 903	87 978
% sinistres aux cotisations	88,65%	80,16%	86,77%	87,39%	79,79%

13 Détail

des provisions pour sinistres à payer

Exercices techniques

Risques couverts	2023	2022	2021 et antérieurs	Total PSAP N	PSAP N-1	Variation
Responsabilité civile corporelle automobile	9 002	12 890	51 660	73 552	73 833	-281
Responsabilité matérielle automobile	8 614	2 284	633	11 531	11 571	-40
Autres garanties automobile	9 524	416	936	10 876	9 406	1 470
Domages aux biens des particuliers	4 279	1 697	5 430	11 406	11 828	-422
Catastrophes naturelles	101	456	2 387	2 944	1 690	1 254
Responsabilité civile générale	1	2	0	3	5	-2
Navigation de plaisance	1	0	12	13	45	-32
Multirisques des accidents de la vie	14	0	0	14	0	14
Acceptations FCGB	2	1	0	3	0	3
TOTAL	31 538	17 746	61 058	110 342	108 378	1 964

14 Détail

des autres provisions techniques

Intitulé de la provision	2023	2022
Provision pour risques en cours (présentée avec les PENA)	88	417
Provision mathématique des rentes en service	19 941	19 261
TOTAL	20 029	19 688



Notes

sur les postes du compte de résultat

1 Charges

par destinations

Intitulé des destinations	2023	2022
Frais d'acquisition	7 994	7 291
Frais d'administration	5 820	4 681
Frais des autres charges techniques	825	928
Frais de gestion sinistres	3 289	4 533
Frais de gestion financière	125	124
Loyer réglementaire d'exploitation	-876	-865
Variation des frais d'acquisition reportés	573	69
TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX	17 750	16 760

2 Autres

produits techniques

Nature	2023	2022
Cotisations assistance	4 415	3 746
Cotisations protection juridique	2 316	1 759
Commissions d'apport des réparateurs	183	173
Commissions Mutavie	59	58
Rémunérations Socram	7	2
Commissions MAPA	14	11
Prestations fournies	72	103
Divers	0	0
TOTAL DES AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	7 066	5 852

3 Ventilation

des produits et charges de placements

Nature	2023	2022
Revenus des placements immobiliers	2 361	2 331
Revenus des placements mobiliers	1 698	1 280
Autres revenus financiers	438	373
Profits liés à la réalisation de placements	6 218	750
Autres produits de placements	382	127
Reprises de provisions sur placements	0	0
Total des produits de placements	11 096	4 862
Charges des placements immobiliers	1 848	1 445
Charges des placements mobiliers	214	238
Frais de gestion et frais financiers	432	474
Pertes liées à la réalisation de placements	424	183
Autres charges des placements	40	0
Dotations aux provisions sur placements	0	0
Total des charges de placements	2 958	2 340

4 Produits

et charges exceptionnels

Nature	2023	2022
Produits exceptionnelles		
■ Cessions d'immobilisations	0	0
■ Reprise provision pour risques et charges	0	0
■ Dommages, intérêts et indemnités	0	0
■ Autres	0	0
Total des produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles		
■ Dotation provision pour investissements	0	0
■ Dotation provision pour risques et charges	0	0
■ Créances irrécouvrables	0	0
■ Mises au rebut d'immobilisations	0	0
■ Autres (Fonds de solidarité en 2020 : 207 k€)	0	0
Total des charges exceptionnelles	0	0

5 Participation

et intéressement des salariés

Nature	2023	2022
Intéressement	36	43
Participation	0	0
Total intéressement et participation	36	43



Résultat

technique à la clôture

Intitulé des destinations	Automobile	Dommages aux biens des particuliers	Catastrophes naturelles	RC générale
Cotisations et accessoires émis nets	81 801	9 678	1 208	17
Cotisations à annuler :				
■ à la clôture de l'exercice	1 145	48	0	0
■ à l'ouverture de l'exercice	909	38	0	0
Sous-total cotisations nettes	81 565	9 668	1 208	17
Provisions pour pena et risques en cours				
à la clôture de l'exercice	31 046	4 155	572	8
à l'ouverture de l'exercice	26 843	4 035	460	8
Sous-total cotisations de l'exercice	77 362	9 548	1 096	17
Sinistres payés	76 630	5 889	782	0
Versements périodiques de rentes payées	844	0	0	0
Recours encaissés	19 797	662	0	0
Frais de gestion des sinistres	5 869	887	119	0
Provisions pour sinistres à payer :				
■ à la clôture de l'exercice	120 632	13 000	2 945	4
■ à l'ouverture de l'exercice	119 093	13 275	1 691	6
Prévisions de recours à encaisser :				
■ à la clôture de l'exercice	24 675	1 593	0	0
■ à l'ouverture de l'exercice	24 288	1 448	0	1
Autres provisions techniques:				
■ à la clôture de l'exercice	19 941	0	200	0
■ à l'ouverture de l'exercice	19 261	0	200	0
Sous-total charge des prestations	65 379	5 694	2 156	-2
Frais d'acquisition	6 999	864	99	2
Frais d'administration et autres charges techniques nets	4 277	528	61	1
Subventions d'exploitation reçues	0	0	0	0
Produits des placements alloués	5 252	643	82	0
Sous-total produits financiers nets	5 252	643	82	0
Cotisations cédées aux réassureurs	4 405	1 244	666	0
Part des réassureurs dans les prestations payées	640	291	429	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques :				
■ à la clôture de l'exercice	26 880	863	1 831	1
■ à l'ouverture de l'exercice	32 561	895	1 024	1
Commissions reçues des réassureurs	0	0	69	0
Sous-total charge de la réassurance	9 445	985	-639	0
Résultat technique de l'exercice	-3 486	2 120	-499	16

Pertes pécuniaires	Navigation	Total des affaires directes en France	Total des affaires directes en Belgique	TOTAL GÉNÉRAL
149	38	92 891	188	93 079
0	0	1 193	0	1 193
0	0	947	0	947
149	38	92 645	188	92 833
71	16	35 868	0	35 868
31	17	31 394	0	31 394
109	39	88 171	188	88 359
0	15	83 316	0	83 317
0	0	844	0	844
0	3	20 462	0	20 462
0	3	6 878	0	6 878
15	14	136 610	2	136 612
0	48	134 113	6	134 119
0	1	26 270	0	26 270
0	3	25 740	0	25 740
0	0	20 141	0	20 141
0	0	19 461	0	19 461
15	-16	73 225	-3	73 222
10	4	7 978	17	7 994
6	2	4 875	10	4 885
0	0	0	0	0
2	1	5 980	0	5 981
2	1	5 980	0	5 981
60	0	6 374	19	6 392
0	0	1 361	0	1 361
34	2	29 611	0	29 611
12	2	34 496	0	34 496
15	0	84	0	84
23	0	9 815	19	9 833
56	50	-1 741	145	-1 594

Autres informations

7 Sociétaires

et contrats

Rubriques	2020	2021	2022	2023
Nombre de sociétaires et assurés	122 876	121 403	122 997	124 624
Nombre de contrats	170 726	170 319	172 943	177 342

8 Personnel

Rubriques	2023	2022
TOTAL DES SALAIRES VERSÉS	6 570	6 090
EFFECTIF MOYEN	176	173
dont :		
■ Cadres de direction	2	2
■ Cadres	82	80
■ Non - cadres	92	91

Rubriques	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	Impact charge fiscale future
Report fiscaux déficitaires	31 661	3 283	34 944	-8 736
Provisions pour charges				
Provision pour départs en retraite	0	0	0	0
Provision pour impôt différé	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	0	0	0	0
Décalages temporaires				
Organic C3S	105	24	129	-32
Valeur liquidative éligible à l'article 209 OA du CGI	183	269	452	-113
Provision pour congés payés	253	-41	212	-53
Participation des salariés	0	0	0	0
Total décalages temporaires	619	252	793	-198
Charge fiscale future nette Taux appliqué : 25%				-8 934

Assemblée Générale Ordinaire du 20 Juin 2024

1^{ère} Résolution :

Approbation des comptes annuels

L'Assemblée, après audition du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et spéciaux sur les conventions réglementées, approuve les comptes de l'exercice 2023, tels qu'ils lui ont été présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution :

Quitus au Conseil d'administration

L'Assemblée donne au Conseil d'Administration quitus et décharge de sa gestion pour l'exercice 2023.

Adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution :

Affectation du résultat et réserves

L'Assemblée décide d'affecter en réserve pour éventualités le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023 pour un montant de 673 527,57 €.

Adoptée à l'unanimité.

4^{ème} Résolution :

Respect de l'indépendance des Administrateurs et Directeurs de la Mutuelle

L'Assemblée confirme le respect de l'Article R 322-57 du Code des Assurances interdisant aux Administrateurs ou Directeurs de sociétés d'assurances mutuelles de prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un marché, un traité ou une opération commerciale ou financière faite avec ladite société ou pour son compte, sauf à y avoir été autorisé par l'Assemblée Générale des Sociétaires.

Adoptée à l'unanimité.

5^{ème} Résolution :

Lieu de la prochaine Assemblée Générale

L'Article 12 prévoit que l'Assemblée Générale peut décider d'un autre lieu que le siège social pour tenir sa prochaine réunion. L'Assemblée donne pouvoir au Conseil d'Administration de prendre cette décision en son nom sous réserve qu'avis en soit donné aux délégués dans la convocation et publié au moins quinze jours avant dans un journal d'annonces légales paraissant au lieu où aura lieu l'Assemblée

Adoptée à l'unanimité.

6^{ème} Résolution :

Élection et/ou renouvellement de 3 Administrateurs

Conformément à l'article 22 des Statuts, ont été candidats et ont obtenu après dépouillement du vote organisé à bulletin secret :

Inscrits :	146
Votants :	86
Blancs et nuls	0
Valablement exprimés :	86

Madame Jocelyne LE ROUX	85 voix
Monsieur Bernard DECLEIN	84 voix
Monsieur Vincent BOYER	86 voix



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Blank page with horizontal dotted lines for writing.

NOS CONTRATS



Auto particuliers



Auto fonction publique



Auto taxis



Auto pros



Habitation



Accidents de la vie



Camping-car, Caravane, Mobil-home



Navigation de plaisance



Mutuelle santé



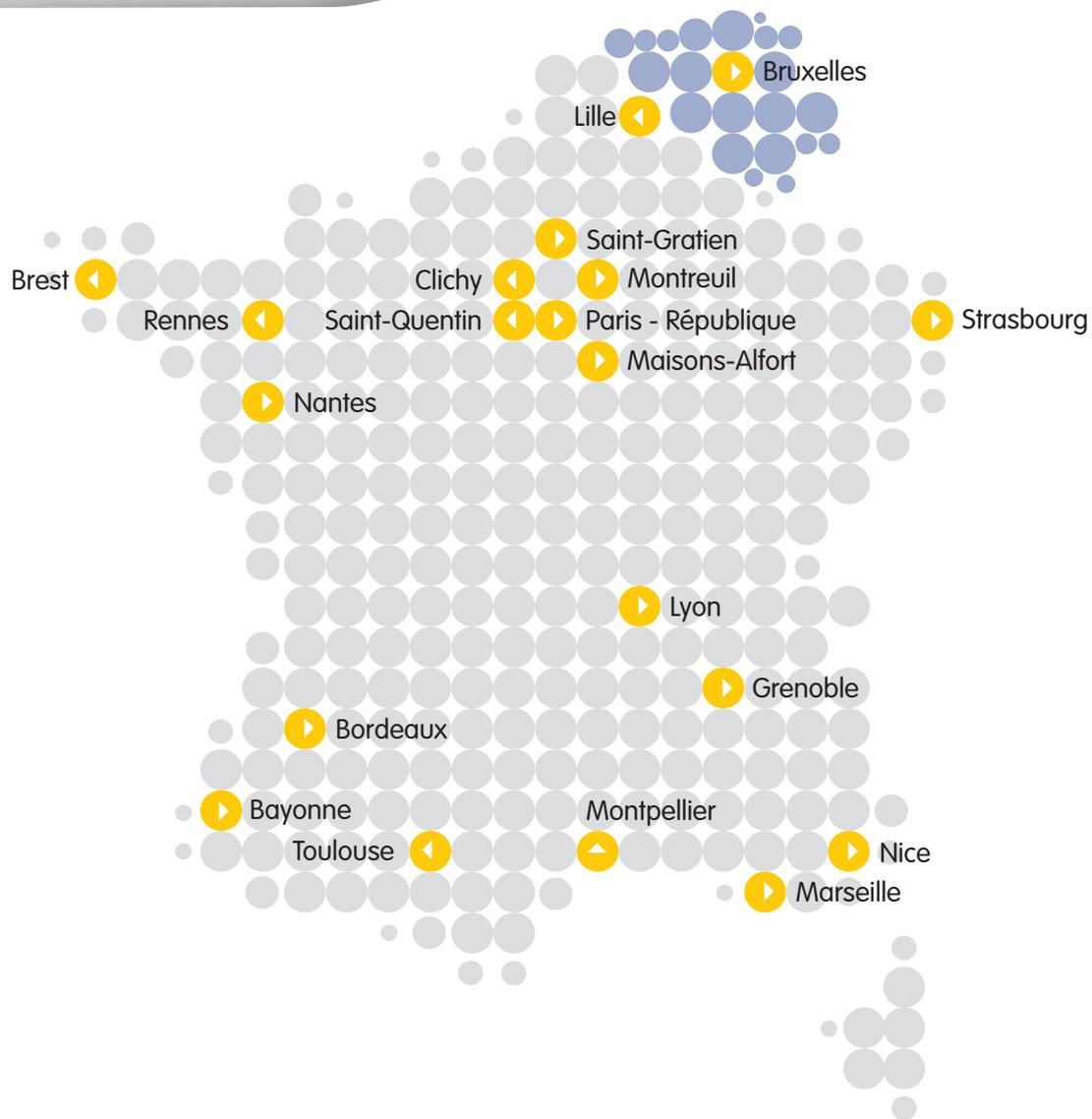
Crédits auto⁽¹⁾



Épargne-retraite⁽²⁾

(1) Les crédits auto / auto taxi / travaux et crédits personnels sont gérés par la Socram Banque, SA au capital social de 70 000 000 €- RCS NIORT 682 014 865 - 2 rue du 24 février, CS 90000 - 79092 Niort cedex 9 - Mandataire d'assurance - N° ORIAS 08044968 (www.orias.fr)

(2) Les contrats d'épargne-retraite et livret d'épargne sont gérés par Mutavie. MUTAVIE SE - Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des Assurances. Capital 46 200 000 € - RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - CS 50000 - Bessines - 79088 Niort cedex 9.



Mutuelle Fraternelle d'Assurances
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances.
Siège social : 6 rue Fournier - BP 311 - 92111 Clichy Cedex - Enregistrée au répertoire Sirene sous le numéro 784 702 391.

mfa.fr

MFA Mutuelle
Fraternelle
d'Assurances

